

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SENAT TRANSPORT »

Siège Abidjan, Bingerville, Bingerville en face du garage d'orange CI, Lot 69, Ilot 97

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23/12/2022 , et enregistrés au CEPICI le 05/01/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SENAT TRANSPORT »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en République de COTE D'IVOIRE et à L'ETRANGER :

• Transport ; Aménagement foncier ; Agence immobilière ; opérateur de téléphonie mobile et divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des bien sociaux.

- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement.

Capital 500,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Bingerville, Bingerville en face du garage d'orange CI, Lot 69, Ilot 97

Dirigeant(s) M KONAN THIBAUT-VALERE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-00136 du 10/01/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°01892/GTCA/RC/2023 du 10/01/2023

